



PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE

---

Décision préfectorale  
portant attribution du label « Architecture contemporaine remarquable »  
à l'immeuble Le Triangle à Montpellier (Hérault)

---

**Le Préfet de la région Occitanie,  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code du patrimoine, livre VI, titre V ;

VU le décret n° 2017-433 du 28 mars 2017 relatif au label « Architecture contemporaine remarquable » ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les départements et les régions ;

VU l'arrêté du 22 février 2018 relatif aux modèles de demandes d'attribution du label « Architecture contemporaine remarquable », d'information relative aux travaux et d'information de mutation de propriété concernant le bien labellisé ;

VU l'avis de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture en date du 13 novembre 2018 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier ;

Considérant la singularité de son architecture et la notoriété de ses architectes René Stapels (1922-2012), Robert Crouzet (1934-2018), Jean-Louis Michel et Pierre Tourre

### **DÉCIDE**

ARTICLE 1er – Le label « Architecture contemporaine remarquable » est attribué à l'immeuble Le Triangle, allée Jules-Milhau conçu par René Stapels, Pierre Tourre Robert Crouzet et Jean-Louis Michel (architectes urbanistes associés AUA-Montpellier) situé à Montpellier (Hérault) allée Jules-Milhau et appartenant aux copropriétaires de la résidence Le Triangle.

Le bien labellisé est situé sur la section HM, parcelle 487 tel que délimité par des traits rouges sur le plan ci-annexé.

ARTICLE 2 – Le label est attribué pour une durée de 100 ans à compter de 1978. Il expirera le 31 décembre 2078.

ARTICLE 3 – Conformément à l'article R.650-6 du code du patrimoine, le propriétaire de ce bien est tenu d'informer le préfet de région par lettre recommandée avec demande d'avis de réception deux mois au moins avant le dépôt d'une demande de permis ou de déclaration préalable de son intention de réaliser des travaux susceptibles de le modifier.

